

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
D'AZAY LE FERRON

Séance du 2 octobre 2025

- Nombre de membres

Date de la convocation : 25/09/2025

Afférents au C.M : 15

Date d'affichage : 25/09/2025

- en exercice : 15

- qui ont pris part à la délib : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe JUBERT.

PRESENTS : Mmes. MAROTTE M-T. LIDON M. LEDOUX M-N. CHERENCE A. Mrs. JUBERT C. TORTISSIER B. THOMAS G. GUENIN A.

ABSENTS EXCUSES : Mme MAUBOIS V. BIDAULT V. Mrs LAVERGNE D. ROUX P. BLANCHET A. DUBREUIL C. CELLERIN G.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse MAROTTE

**Approbation de la charte PNR BRENNE 2025-2040**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

VU la délibération du Conseil Régional Centre Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

VU l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

VU la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

VU l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la fédération des Parcs Naturels Régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

VU l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

VU l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

VU le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

CONSIDÉRANT la nécessité que chaque commune doit approuver la charte ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de notification et de son affichage.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040, ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-213600109-20251002-20251002-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

le 2 octobre 2025

Le Maire

Christophe JUBERT

Le Secrétaire

Marie-Thérèse MAROTTE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de notification et de son affichage.

.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 07

Présents : 05

Votants : 07

**2025/026**

**Séance du 17 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU (Indre) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain OVAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/11/2025

Présents : Messieurs OVAN Alain, BUGEAUD Jean-Paul, BUGEAUD Pierre, BERTHONNET Denis et Madame LEMAIGRE Christine

Absents/Excusés: Mme OVAN Catherine et Mr LEMAIGRE Patrick

Pouvoirs : Mme OVAN Catherine donne pouvoir à Mr BERTHONNET Denis et Mr LEMAIGRE Patrick donne pouvoir à Mme LEMAIGRE Christine

Mr BUGEAUD Jean-Paul a été élu secrétaire de séance.

**Objet : Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne pour la période 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le **28 NOV. 2025** *SLO*

ID : 036-213600158-20251117-2025\_026-DE

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;  
Après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 202-2040

et après en avoir délibéré : le Conseil Municipal avec 6 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise Mr le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme, Beaulieu le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul BUGEAUD



Le Maire,

**ALAIN QVAN**



CERTIFICAT DE  
Transmis à la Sous-Préfecture le .....  
Publié, affiché ou notifié le .....

**28 NOV. 2025**

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 6 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Bêlâbre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent Laroche, maire de Bêlâbre.*

**Date de convocation du Conseil** : 30.09. 2025

**Présents** : Laurent Laroche, maire, Vanessa Barbonnais, Karine Berthomier, Claire Bourgoïn, Sandra Dubos Touati, Christian Guillot, Paul Jeanneau, Michel Jouanneau, Vincent Manteau, Suzanne Marchand, Jacques Martinaud, Alain Nevière, Jean-Marc Pouget

**Absents** : Mesdames Laurence Baritaud et Aude Destouches

**Secrétaires de séance** : Mr Alain NEVIERE

**Délibération n°202506100002**

**Objet : APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE  
2025-2040**

*Monsieur le Maire expose,*

*La procédure de révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne a débuté en mai 2022 et une nouvelle Charte constituée de 11 orientations et de 30 mesures a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2025-2040.*

*La Charte 2025-2040, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre au 28 novembre 2024.*

*La Charte est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 61 communes, 6 intercommunalités et le Département de l'Indre. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Brenne.*

*La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au Conseil Régional Centre Val de Loire qui arrêtera le périmètre pour lequel elle demandera le renouvellement du classement de la Brenne en Parc Naturel Régional auprès de l'Etat pour 15 ans.*

*Pour finir, la Charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc Naturel Régional.*

*Par conséquent :*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;*

*Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;*

*Du la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne en fixant son périmètre d'étude ;*

*Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;*

*Vu la délibération du CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;*

*Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;*

*Vu l'avis délibéré de l'autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;*

*Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;*

*Cu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;*

*Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;*

*Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :*

- *Approuve, sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;*
- *Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.*

*Certifié exécutoire,*

*Transmis à la Sous-Préfecture le : 4.10.25*

*Publié, affiché ou notifié le : 4.10.25*

*Le Maire,*

A large, stylized signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BELABRE" at the top, "19370 (Indre)" at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross.

*Le Maire  
Mr Laurent LAROCHE*

A large, stylized signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BELABRE" at the top, "19370 (Indre)" at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross.

*Le secrétaire de séance  
Mr Alain NEVIERE*

A stylized signature in black ink.

.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 06

Présents : 05

Votants : 06

**2025/029**

**Séance du 03 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de BONNEUIL (Indre) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame CARTOUX Christelle, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 septembre 2025

Présents : Mesdames CARTOUX Christelle, BLOTTIAU Edmonde, FIRMIN Stéphanie et VAN DE SANDE Céline et Mr MAZOU Christophe

Absent/Excusé : Mr FIRMIN Karl

Pouvoir : Mr FIRMIN Karl donne pouvoir à Mr MAZOU Christophe

Madame VAN DE SANDE Céline est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne pour la période 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 202-2040 et après en avoir délibéré : le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise Madame le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour copie conforme, Bonneuil le 14 octobre 2025

La secrétaire de séance,  
Mme VAN DE SANDE Céline.

Madame Le Maire,  
CARTOUX Christelle.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis à la Sous Préfecture le .....

Publié, affiché ou notifié le .....

20 OCT. 2025



Mme Le Maire,



Département de l'Indre

**COMMUNE DE CHAILLAC****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2025-12-11 /07**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 18/11/2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mr DUBUS Anthony, Maire.

**Présents :** Mr DUBUS Anthony, Mme SOULAS Corinne, Mr CALARD Stéphane, Mme PONCEAU Brigitte, Mme BIZET Marianne, Mme BIMBAUD Isabelle, Mr TOUZEAU Manuel, Mr ROSTAN Amaury.

**Absents Excusés :** Mme GARCIA Martine : 1 Pouvoir à Mme BIZET Marianne, Mr CLIDIÈRE Charly.

**Absents non excusés :** Mr Moreaux Mathieu. Mr BAILLARGEAT Arnaud. Mr BEUZEBOC Vincent, Mme BARRITAUD Élise.

Mme BIZET Marianne a été désignée secrétaire.

Séance du : 11/12/2025.

Conseillers en exercice : 14. Présents : 8. Pouvoir : 1. Votants : 9.

**OBJET : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré procède au vote :

**Contre : 0    Abstentions : 3    Pour : 6**

Le Conseil Municipal,

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

*le délai de recours contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.*

Certifié exécutoire,

Transmis à la S/Préfect. le 15.12.2025

Publié le 15.12.2025

Le Maire,

Le Maire



La Secrétaire de séance,

Mme Marianne BIZET

**COMMUNE DE CHALAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
2025-09-17-01**

*L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – ancienne salle de classe, sous la présidence de Madame VRIGNAT Frédérique, Maire.*

*Date de la convocation : le 11 septembre 2025*

*Présents : Mesdames VRIGNAT Frédérique, PAUTE Marie-Claude, JOUANNET Edith, ROFFET Micheline, LENOIR Dominique, CUVYER Sophie Monsieur FOUCHER Johan*

*Excusés : Madame RAFFIN Solange, Messieurs KOCHOWSKY Jean, CHAGNAUD Sylvain*

*Absent : MONSIEUR TORTIGET Pascal*

*Pouvoirs :*

*Secrétaire de séance : Madame PAUTE Marie-Claude*

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7    Votants : 7

**Délibération pour l'approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne pour la période  
2025-2040**

**Discussion :**

La procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne a débuté en mai 2022 et une nouvelle Charte constituée de 11 orientations et de 30 mesures a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2025-2040.

La Charte 2025-2040, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'État et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre au 28 novembre 2024.

La Charte est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 61 communes, 6 intercommunalités et le Département de l'Indre. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au Conseil régional Centre-Val de Loire qui arrêtera le périmètre pour lequel elle demandera le renouvellement du classement de la Brenne en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, la Charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n° 2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 20252040, et en avoir délibéré :

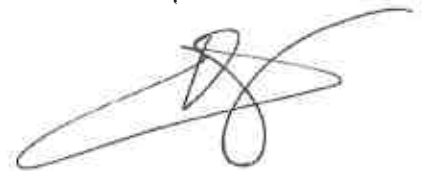
...Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

La secrétaire de séance  
Marie Claude Pauté



Le Maire  
Frédérique Vignat



# MAIRIE DE CHAZELET

(INDRE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-17-23-09

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame DELAIGUE Dominique, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2025

Présents : DELAIGUE Dominique, DE COCK Pascal, TROMPEAU Jean-François, HAMON Franck, PIMONT Sylvain

Absents excusés : LUKSCH Olivia pouvoir à DELAIGUE Dominique  
DESMAISON Philippe

Absent : HOUSSIN François,

Secrétaire : DE COCK Pascal

### APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE 2025-2040

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Chartre du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve par 6 voix pour, sans réserve, la Chartre du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise par 6 voix pour, le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

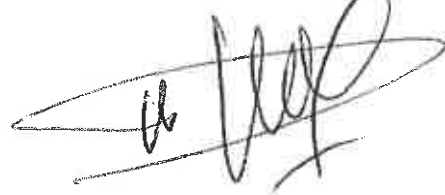
Pour copie conforme.

Le Maire,

  
Dominique DELAIGUE

Secrétaire,

DE COCK Pascal





**MAIRIE DE CHITRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025 / 12 / 05 - 001**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 05 décembre 2025 t à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHITRAY dûment convoqué le 18 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine LERAT, Maire.

Etaient présents : Mrs BORDICHON Philippe, SIEFFERMANN Christian, DENEZE Jean-Pierre, PEROT Michel, TETU Patrick, COSSET Bernard, VERON Didier, Mmes LERAT Catherine, MITHOIS Anne-Marie. Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : TANCHOUX Jean-Marc (excusé), CAILLER Véronique (pouvoir donné à LERAT Catherine).

Mr TETU Patrick a été désigné comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNÉ  
2025-2040**

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R333-6 ;

Vu la délibération du conseil Régional Centre -Val de Loire en date du 06 mai 2022 prescrivant la révision de la charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'état en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale N°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête publique en date du 09 janvier 2025

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré ;

...Approuve, sans réserve, (UNE voix contre, NEUF voix pour), la charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

...Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.



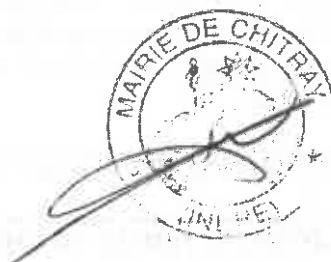
Fait et délibéré es jour, mois, et an que dessus.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le :

Publié, affiché ou notifié le

Le Maire,  
Catherine LERAT



Le Secrétaire de séance,  
Patrick TETU



Séance du mercredi 08 octobre 2025

Délibération N° DE\_027\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 01/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Didier PONTON, Dominique RIPPEL

Représentés :

Absents et Excusés : Geoffroy VIGNES, Laurent GOUBARD, Karine SOULAS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

DE\_027\_2025

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025  
Date de réception de l'AR: 13/10/2025  
036-213600539-DE\_027\_2025-DE  
A G E D I

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le conseil municipal, après pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré:

- approuve sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes;
- autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ  
Président de séance



Sylvie LABELLE  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 13/10/2025  
Date de réception de l'AR: 13/10/2025  
036-213600539-DE\_027\_2025-DE  
A G E D I

DE\_027\_2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025/060

Nombre de conseillers :	
En exercice	15
Présents	08
Représentés	01
Votants	09

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 15 octobre, le Conseil Municipal de la commune de **CONCREMIERS**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel DEJOLLAT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/10/2025

**Présents** : Mmes et MM. DEJOLLAT Daniel, ARNOUX Jean-Pierre, CORRE Valérie, PESSIONE Alain, BERGERE Lauriane,

BUDZINSKI Françoise, PEROT Pascal, THORPE William.

**Absentes excusées** : MM. GAILLARD Benoit, LACOMBE Hugues

**Procuration** : Mr. LACOMBE Hugues à Mr ARNOUX Jean-Pierre

**Absent** : DUBOIS Guillaume, MOREAU Marie, ROUMAIN Bénédicte, RABUSSIÉ Delphine, BUSSEREAU Frédéric

## 2025/060 Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

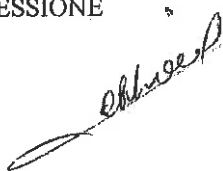
Accusé de réception en préfecture  
036-213600588-20251015-2025-060-DE  
Date de réception préfecture : 27/10/2025

-- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le Secrétaire

Alain PESSIONE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,



Certifié exécutoire

Transmis en Sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE de **DOUADIC**  
36300

INDRE

Séance du 30 octobre 2025

L'an 2025

et le Trente octobre

à Vingt heures quinze minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (1 place de la mairie)

sous la présidence de : **BONDOUX Christel**

Présents : M TRAVERS JC, M. MAUBOIS P, M GATEAULT C, M BERTRAND JP, M. BRIMBOEUF P, Me LIVA AL, M PERROT C,

Excusés : M. BAUDUSSEAU D, M. GARNIER S, M. LEPAIR C

Secrétaire : M. BERTRAND JP (art L2121-15 du CGCT)

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de la convocation : 23/10/2025

Date affichage : 6/11/2025

### Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L331-1 à L33-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivait la révision de la Charte du Parc Naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la Préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le Plan de Parc et ses annexes ;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents, le quorum étant atteint,

7 voix pour, 0 vote contre, 1 abstention,

**APPROUVE**, sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

**AUTORISE** le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Certifiée exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le 5/11/25

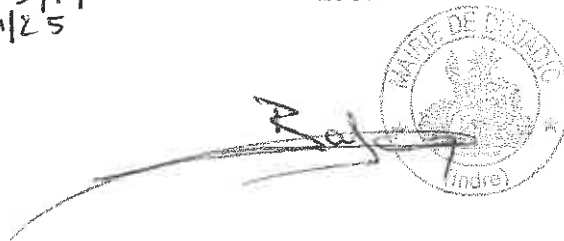
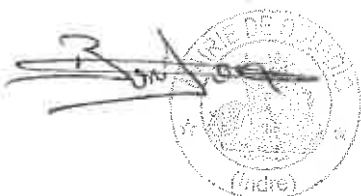
Publié, affiché et notifié le 5/11/25

Le Maire

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Le secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE DUNET****Séance du 16 octobre 2025****NOMBRE DE MEMBRES :**

EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 8  
VOTANTS : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DUNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LAURENCIER, Maire.

Date de convocation : 10 octobre 2025.

**Présents** : Mesdames BOIS Isabelle, HUBERT Catherine, LAURENCIER Nathalie, MARCHADIER Elodie ; Messieurs CHAMBLANT Christophe, FRADET Jean-Louis, NOGRETTE Jean-Claude, PINAUD Jean-François.

**Absente excusée** : Madame CHARRET Chantal.

**Absents** : Monsieur ANGENEAU Fabien et madame MARESCAUX Patricia.

Secrétaire de séance : Madame Élodie MARCHADIER.

**Objet : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- **AUTORISE** la Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.
- **ACCEPTE** cette proposition, et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025.

**VOTE : 8 POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

La Secrétaire de séance,  
MARCHADIER Élodie



La Maire,  
LAURENCIER Nathalie



*Certifié exécutoire compte tenu*

*De la réception en sous-préfecture le : 28 OCT. 2025*

*et de la publication le : 28 octobre 2025*

*La Maire,*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE FONTGOMBAULT**

**Nombre de Conseillers : 11**

**En exercice : 10**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures

Se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe CONFOLANT, Maire.

**Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**Présents : Philippe CONFOLANT, Anthony BOURBON, Philippe GALLO, Daniel BILLARD, Louis de FARALS, Marie BOSSU, Serge BILLARD, Sébastien MAUROUSSET, Antoine SCHERRER**

**Absents excusés : Didier de CACQUERAY**

Monsieur Didier de CACQUERAY donne pouvoir à monsieur Philippe GALLO.

**Secrétaire de séance : Louis de FARALS**

**Objet : Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

**Vu** la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

**Vu** l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

**Vu** la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

**Vu** l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

**Vu** l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

**Vu** le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré, par 10 voix :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
P. CONFOLANT



Le Secrétaire de séance,  
L. de FARALS



Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-préfecture le 13-10-2025

Publié, affiché ou notifié le 11-12-2025

Le Maire,  
P. CONFOLANT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°34-2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Absents/excusés : 1

Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre, le conseil municipal de la commune d'Ingrandes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Marie-Hélène CARTIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 octobre 2025.

**Présents :** MM. CARTIER Marie-Hélène, GUILBERT Yves, BOUTIN Jean-Hugues, HUYGHE Samuel, AUGIER Lucien, BREUMIER Hervé, GABILLON Patrick, JACQUET Amélie, NATUREL Louis.

**Excusée :** Mme LE FLEM Laurence.

**Pouvoir :** Madame Laurence LE FLEM a donné pouvoir à Monsieur Louis NATUREL.

Monsieur Lucien AUGIER a été élu secrétaire de séance.

### **OBJET : Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 17 NOV. 2025

ID : 036-213600877-20251028-DEL202534-DE

SLOW

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

-- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Marie-Hélène CARTIER

Le secrétaire,  
Lucien AUGIER



**MAIRIE DE LA CHÂTRE L'ANGLIN**  
(Indre)

**Délibération du Conseil Municipal**

**25 septembre 2025**  
**n° 2025-09-25-05**

**OBJET :**

**Approbation de la Charte du  
Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA CHÂTRE L'ANGLIN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BOURGOIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2025

Présents : MM. BOURGOIN Marcel, ROULLET Laurent, ROSSIN Richard, REDON Gilles, Mmes MURITH Roseline, CHAPUT Muriel, MM. GALLEGO Emile, VALET Benoit, REMONDIERE Denis, MONGEOT Jean-Noël et Mmes PEINTURIER Catherine et DUMONT Eva.

Absent excusé : M. PETIT Jean-Pierre donne pouvoir à M. REDON Gilles

M. Laurent ROULLET a été élu secrétaire de séance

Membres	Présents	Représenté	Votants	Exprimés	Pour	Contre
13	12	1	12	12	8	2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré, 8 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 ABSTENTION :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le Secrétaire de Séance,

  
Laurent ROULLET



Le Maire,

  
Marcel BOURGOIN



N° 20/2025-11-DEL-8.4-001

Séance ordinaire du 18.11.2025

Convocation du 13.11.2025

Membres en exercice	11	Quorum	06	Présents	08	Représenté(s)	02	Votants	10
---------------------	----	--------	----	----------	----	---------------	----	---------	----

*Présents : Mmes Céline BRUNET, Claire JOLY, Aude RODET, Annabelle MAZUR, Stéphanie BENAYON, et Mrs Thierry BERTRAND, Pascal TOMASI, Aurélien COMPAIN*

*Absent(s) : Mme Manuella LAURENT, Mme Laura TOMASI et Mme Prisca MOUILLET-DECOME*

*A été nommée secrétaire de séance : Claire JOLY.*

Objet : **APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
 Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;  
 Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;  
 Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
 Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;  
 Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;  
 Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
 Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
 Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
 Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;  
 Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;  
 Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :  
 -- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;  
 -- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le Maire,  
Céline BRUNET.



La Secrétaire de Séance  
Claire JOLY

Délibération n° 20/2025-11-DEL-8.4-001		18.11.2025
POUR	10	Ensemble des membres présents
CONTRE	00	
Abstention(s)	00	
Publiée et transmise en S/Préfecture		EXCUTOIRE le
Identifiant de télétransmission		



VILLE DU BLANC

*Séance du 18 novembre 2025*

Page 1/2

Chaîne d'intégrité du document : 3D9AFF90E0CC75C4A9AD7E909F40E5B8  
AF préfecture : 095-213600189-20251118-CM181120251-DE



Reçu en préfecture le : 20/11/2025  
Publié le : 21/11/2025

Par : LHERPINIERE Gilles

Document certifié conforme à l'original

http://publiclist.fr/document/181120251-DE

**L'an deux mille vingt cinq, le Dix-huit du mois de novembre à dix neuf heures.**

Le Conseil Municipal de la Ville du BLANC, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Gilles LHERPINIERE, Maire**

**Étaient présents** : Gilles LHERPINIERE, Nathalie CORBEAU, Jérôme PERRIN, Thibault DUVAL, Maryline AUJEAN, Jean-Claude PRAULY, Corinne COMELLI, Stéphane CAILLAUD, Christine CHAMPION, Michel CLEMENT, Catherine BRICHETEAU, Stéphane RIVIERE, Marc RODET, Sandrine PEROT, Nathalie TIXIER, Lætitia BRUNET, Émilie BRUNET, Marie-France PRUVOST, Patrice CRON, Amélie DUMANS.

**Absents excusés représentés par pouvoir** : Franck PACAULT (pouvoir à Jérôme PERRIN), Pascal ROY (pouvoir à Sandrine PEROT), Thierry COMELLI (pouvoir à Marc RODET), Wilfried ROBIN (pouvoir à Patrice CRON), Marie GRANGENEUVE (pouvoir à Amélie DUMANS)

**Absents** : Delphine HEREAU, Anne GIE, Sandrine DUL, Christian AFANE.

**Secrétaire de séance** : *Marc RODET*

**Date de la convocation** : *7 novembre 2025*

## **11- APPROBATION CHARTE DU Parc naturel régional de la Brenne pour la période 2025-2040**

La procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne a débuté en mai 2022 et une nouvelle Charte constituée de 11 orientations et de 30 mesures a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2025-2040.

La Charte 2025-2040, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'État et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre au 28 novembre 2024.

La Charte est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 61 communes, 6 intercommunalités et le Département de l'Indre . Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au conseil régional Centre-Val de Loire qui arrêtera le périmètre pour lequel elle demandera le renouvellement du classement de la Brenne en Parc naturel régional auprès de l'État pour 15 ans.

Pour finir, la Charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

*Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;*

*Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;*

*Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;*

*Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;*

*Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;*

*Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;*

*Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;*

*Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;*

*Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée par 24 voix pour et une abstention (M. CAILLAUD Stéphane) décide :

- d'approuver, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	20
Nombre de POUVOIRS	5
Abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes POUR	24
Votes CONTRE	0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

**Le Secrétaire de séance,  
Marc RODET**



**Le Maire,  
Gilles LHERPINIERE**



Nombre de conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 08  
Votants : 10

DEPARTEMENT DE L'INDRE  
Commune de LIGNAC

N° 2025-10-05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle BALLET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2025

Présents :

Mesdames BALLET Michèle, BERGER Nathalie, CHAMFLY Véronique, LE MERCIER Valérie ; Messieurs BERTHON Pascal, LAMBERT Serge, PIPEREAU Gilbert, PUYDUPIN Stéphane.

Pouvoirs : CEALIS Emmanuel à CHAMFLY Véronique et LEFEBURE Anne à LE MERCIER Valérie

Secrétaire de séance : Madame BERGER Nathalie

### OBJET : Renouvellement de la Charte du PNR

Madame le Maire expose que la procédure de révision de la Charte du Parc naturel de la Brenne a débuté en mai 2022 et une nouvelle Charte constituée de 11 orientations et de 30 mesures a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2025-2040.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

Approuve, sans réserve », la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;  
Autorise Madame le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

**Pour : 10 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0**

La Secrétaire,  
Nathalie BERGER

Le Maire,  
Michèle BALLET

Le Maire certifie que cet acte,  
Transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le :  
Présente le caractère exécutoire



Séance du 23 octobre 2025

DEPARTEMENT  
INDRE

Date : 23 octobre 2025

Numéro : 2025-10-021

L'an deux mil vingt-cinq  
et le vingt trois octobre  
à dix-huit heure et trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **M. BARRE Adrien, Maire**

Présents : M. BARRE Adrien, M. GEORGES Nicolas, M. JAMBIER Jérôme,  
Mme BRAGUY Annie, M. MARSAT Serge, Mme HILAIRE Edwige,  
Mme BOQUET Line, Mme SEBASTIEN Karine

Absents : Mme FOURNIER Pulchérie, M. GEORGES Kevin

Excusés : M. BENOITON Tom

A été nommé secrétaire : Mme BRAGUY Annie

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de la convocation
14 octobre 2025

Date d'affichage
14 octobre 2025

Objet de la Délibération
--------------------------

**Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

-- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie, le 24 octobre 2025

Le Maire,  
Adrien BARRE



Le secrétaire de séance,  
Annie BRAGUY

**COMMUNE DE LUANT**  
Département de l'Indre

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Luant, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur le Maire Didier Duvergne.  
**En exercice :** 19  
**Présents :** 15  
**Pouvoirs :** 03  
**Votants :** 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 29 septembre 2025, par voie électronique, et affiché en mairie.

**PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Didier DUVERGNE, Santé MATTERAZZO, Nadine BIDAUD, Pauline PINEAU, Joël DODY, Coralie BRUNET, Cédric GRENON, Bernard AUJEAN, Michel CEJAERT, Stéphane PETIT, Anne BRETON, Jean-Michel ROUALDES, Christophe VIENNOT, Mathieu BELLIN, Mickaël DUBOIS

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Conseillers excusés	Donnent pouvoir à
Laetitia MAUGRION	Pauline PINEAU
Françoise BALDNER	Nadine BIDAUD
Francine RUHLMANN	Santé MATTERAZZO

**ABSENTS :** M. Nicolas SALZARD

M. Stéphane PETIT est nommé secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION 2025/10/10 : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne pour la période 2025-2040**

Monsieur Joël DODY, conseiller municipal présente le rapport relatif à la charte du Parc Naturel Régional de la Brenne pour 2025-2040, joint en annexe à cette délibération :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.572I-I et les suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-I à L. 333-4 et ses articles R. 333-I à R. 333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 06 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de Région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'autorité environnementale n° 2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête publique en date du 09 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de al cohésion des territoires en date du 02 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

« Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa Notification, son affichage ou sa publication »

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne pour la période 2025-2040 :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne pour la période 2025-2040 ainsi que ses annexes,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Vote :

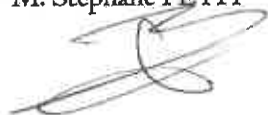
Contre : 00

Abstention : 00

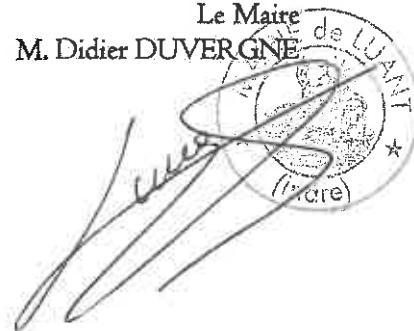
Pour : 18

Pour copie conforme  
Certifié exécutoire

Le Secrétaire de Séance,  
M. Stéphane PETIT



Le Maire  
M. Didier DUVERGNE



The official stamp is circular and contains the text "Maire de LUANT" around the perimeter and "(Maire)" at the bottom. A five-pointed star is also visible within the stamp.

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 26 septembre 2025

Convocation du Conseil Municipal le 18 septembre 2025

MAIRIE

DE

LURAIS

DEPARTEMENT  
DE  
L'INDRE

7, Place des Tilleuls  
36220  
TÉL. 02 54 37 51 17  
FAX 02 54 37 04 08  
E-mail : lurais-mairie@wanadoo.fr

Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Alain JACQUET, Maire.

Étaient présents : M. Alain JACQUET, M. Christian DENIS, M. Alain TESSIER, M. André TRINQUART, M. Laurent LHERITIER, M. Jacques BOIREAU, Mme Charlotte JACQUET-MARTIN et Françoise VAULIER.

Étaient excusés : Mme Céline BIZERAY et Mme Lucie ORLIAC-BONNEAU.

Excusé représenté : M. Claude SERVAIS (pouvoir à M. JACQUET)

Formant la majorité des membres en exercice.

M. André TRINQUART a été désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercices	11
Présents	8
Représentés	1
Votants	9
Exprimés	9

## Objet : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040

2025-38

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :




– Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

– Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont portées les signatures  
du Maire, Alain JACQUET  
et du secrétaire de séance André TRINQUART

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 2 octobre 2025,  
Le Maire, Alain JACQUET

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Préfecture  
le 20 OCT. 2025  
et de la publication  
le 20 OCT. 2025  
Le Maire, Alain JACQUET



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2025

Date de la convocation :	16/09/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Lureuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MULTON, Maire.
Date d'affichage de la convocation :	16/09/2025	Présents : BRUNEAU Didier, HOUSSIN Patrice, VIGNAULT Pascaline, MULTON Jean-Louis, MONTEL Christelle, ROUSSEAU Charles, MOREAU Ophélie, GAUTRON Anne-Laure.
Date d'affichage de la délibération :	29/09/2025	Absent : MOREAU David.
Nombre de membres Afférents au conseil municipal : 11		Secrétaire de séance (art.L2121-15 du CGCT) : BRUNEAU Didier.
En exercice : 10		Objet de la délibération : N°031/2025.
Présents : 09		Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 24 septembre 2025

Jean-Michel MULTON  
Le Maire



Didier BRUNEAU  
Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Bruneau', written over a faint horizontal line.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture  
Le 29 septembre 2025  
Publié le 29 septembre 2025

## MAIRIE DE LUZERET

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-14112025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 14 novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LUZERET, dûment convoqué le vendredi 14 novembre 2025  
S'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de Didier ROLLET, Maire

**Présents** : Mme Delphine MOULIN, Mrs Bernard CONSCIENCE, Éric LALOGÉ, Miguel MARION, Gilles MOULIN, et Didier ROLLET

**Absents** : Mme Victoria-Caroline PIOLLAT, Mrs Sébastien MIGNOT, François PELLERIN, Léonard PERTHUISOT et Gérard SCHOUMACHER

**Secrétaire** : M Miguel MARION

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 6 – votants : 7 (1 pouvoir)

### **DELIBERATION : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

VU la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

VU l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

VU la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

VU le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 036-213601065-20251114-2214112025-DE

*S'LO*

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le Maire

Didier ROLLET



Secrétaire de séance

Miguel MARION

Le vendredi 14 novembre 2025

Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture

Le 19/11/2025

Publié, affiché ou notifié le 19/11/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de **MARTIZAY**  
36220

Séance du **Mardi 20 octobre 2025**

Numéro de délibération **2025-10-08**

L'an deux mille vingt cinq

et le vingt octobre deux mille vingt cinq

à vingt heures trente

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Hervé FLEURY, Maire

Présents :

MR FLEURY Hervé. MME DANVY Françoise MM BLANCHET Jean-Michel. BEAUCOURT Thierry. MME Annie DOUADY BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. MM DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. MME LIGAULT Isabelle  
Date de la convocation : 15/10/2025

Absents :

MME FOURMAUX Virginie qui donne pouvoir à MR DUBOIS Eric  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
PRESENTS : 10 Dont VOTANTS : 11

A été nommée secrétaire :

Mme Isabelle LIGAULT

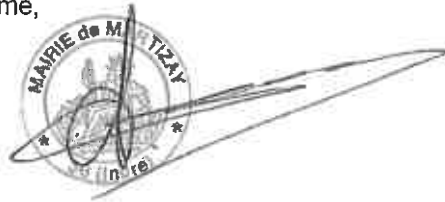
Objet de la Délibération

**Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;  
Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;  
Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;  
Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;  
Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;  
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;  
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :  
-- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;  
-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Ligand", written over a faint circular stamp.

Hervé FLEURY

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

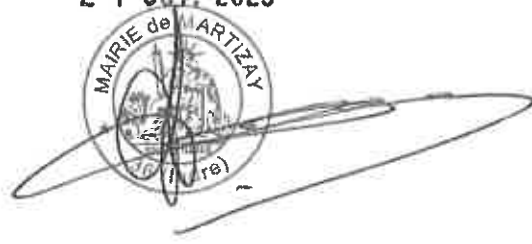
publication

notification

le 24 OCT. 2025

du 24 OCT. 2025

du 24 OCT. 2025





**MAIRIE DE MAUVIÈRES**  
**9 PLACE ST LÉGER**  
**36370 MAUVIÈRES**  
Tel : 02.54.37.08.93  
Mail : mairiemauvieres@orange.fr

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 17/11/2025

ID : 036-213601149-20251007-20250710002-DE

SLOW

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 10

\*\*\* \*\*

## SÉANCE ORDINAIRE DU 07 OCTOBRE 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, le sept OCTOBRE, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de MAUVIÈRES, réunis dans la salle de réunion de la Mairie de MAUVIÈRES, sous la présidence de **Madame RAOUI Christelle**, Maire de MAUVIÈRES (Indre).

**Présents** : M. AUGRY Cyril - Mme BURBAUD Cécile - Mme DURAND Amandine - M. MAILLOCHON Pierre - M. MARDHEL David.

**Absents** : M. ARNAULT Philippe - M. BRANJARD Florian - M. POINT Aurélien - Mme VARACHE Isabelle.

**Secrétaire de séance** : M. AUGRY Cyril.

**Date de convocation** : 30.09.2025

**PRÉSENTS** : 06

**POUVOIRS** : 02 (Mr ARNAULT Philippe à Mme RAOUI Christelle - M. BRANJARD Florian à M. MARDHEL David)

**VOTANTS** : 08

**Objet** : **Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040.**

**Délibération n° 2025-07-10-002**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;  
Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;  
Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;  
Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;  
Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;  
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;  
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise Madame le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le secrétaire de séance,  
M. AUGRY Cyril

Madame le Maire,

Signé électroniquement par :  
Christelle RAOUI  
Date de signature : 17/11/2025  
Qualité : Maire

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de MEOBECQ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MOUSSET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/09/2025

PRESENTS: MM. Hubert MOUSSET, Dany BADET,  
Mme Chantale VILLIERE, M. Thierry CHARRET,  
Mme Yolande BADET, M. Jean-Michel GIRAUD,  
Mme Maryse LECOURT, MM. Maurice LOMBARD,  
André VILLIERE

Madame Yolande BADET a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA  
BRENNE 2025-2040  
Délibération 2025-09-40**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Accusé de réception en préfecture  
036-213601180-20250919-2025-09-40-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2025  
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Pour copie conforme.

Le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Ousse', is written over a faint circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.

La secrétaire



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'U. B...', is written over a faint rectangular official stamp.

« Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, de son affichage ou sa publication »

Séance du 24 Septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Excusé(s) : 3
Absent(e)s : 0
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MÉRIGNY se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présent(e)s : M. AUBRY Patrick, M. BOIREAU Jean-Robert, Mme BOSSAN Denise, M. CONFOLANT Patrice, Mme DUMIOT Delphine, Mme GABLIN Karine, M. GAUD Didier, M. JULIEN Lucien, M. MARTIN René, M. PAVAGEAU Thierry, M. PINOT Baptiste, M. RADURIAU Sylvain.

Étaient excusé(e)s : M. BOQUET Antoine, M. HOLMGREN Christopher, Mme ROBERT Marie-Laure.

M. BOQUET Antoine donne procuration de vote à Mme DUMIOT Delphine.  
M. HOLMGREN Christopher donne procuration de vote à M. JULIEN Lucien.  
Mme ROBERT Marie-Laure donne procuration de vote à M. BOIREAU Jean-Robert.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme DUMIOT Delphine.

2025-35 / Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040.

Date d'affichage  
19/09/2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Date de convocation  
19/09/2025

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 331-1 à L. 333-4 et ses articles R. 333-1 à R 333-6 ;

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

26.09.2025

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

et publication ou affichage  
du :

26.09.2025

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre proposé ;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n° 2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1<sup>er</sup> Août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

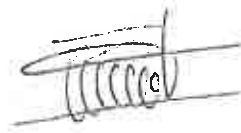
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040 et en avoir délibéré :

Approuve sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Mérigny,

La Secrétaire,



Le Maire,



Commune de Mérigny  
5, Rue de la Mairie  
36220 Mérigny

Accusé de réception en préfecture  
036-213601198-20250926-2025-35-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2025  
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MEZIERES EN BRENNES**

8, Place Jean MOULIN – Mézières en Brenne (36290)

**Session du 30 octobre 2025**

**2025-08-03 Approbation de la charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040**

L'an deux mille vingt cinq

Le trente octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de Mézières en Brenne, dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAMUS Jean-Louis, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 14

Date de convocation : 13 octobre 2025

**Présents** : MM. CAMUS Jean-Louis, Mme ROBERT Catherine, M. BECTARD Pascal, M. LANCHAIS Roland, M. DOISEAU Michel, Mme AUCUY Isabelle, Mme DUTEIL Soizic, M. VERITE Jérémy.

**Absents** : Mme SCHNEIDER Martine a donné pouvoir à M.BECTARD Pascal, Mme LUCHINI Cathy a donné pouvoir à Mme DUTEIL Soizic, Mme AYALA Natacha a donné pouvoir à M. DOISEAU Michel, M. TOULANT Adrien a donné pouvoir à M. CAMUS Jean-Louis.  
M. BOSCARINO Robert et Mme GARCIA Alexandra, excusés.

Mme Soizic DUTEIL a été élue secrétaire.

---

La procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne a débuté en mai 2022 et une nouvelle Charte constituée de 11 orientations et de 30 mesures a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2025-2040.

La Charte 2025-2040, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'État et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre au 28 novembre 2024.

La Charte est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 61 communes, 6 intercommunalités et le Département de l'Indre. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au Conseil Régional Centre-Val de Loire qui arrêtera le périmètre pour lequel elle demandera le renouvellement du classement de la Brenne en Parc naturel régional auprès de l'État pour 15 ans.

Pour finir, la Charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc Naturel Régional.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;


Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;  
Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;  
Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;  
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel Régional de la Brenne 2025-2040 et en avoir délibéré, à 12 voix POUR:

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le Maire,



Jean-Louis CAMUS

La secrétaire de séance,



Soizic DUTEIL

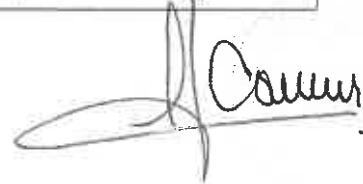
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-213601230-20251030-2025-08-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2025

Publication : 03/11/2025



DEPARTEMENT  
INDRE

ARRONDISSEMENT  
LE BLANC

COMMUNE  
MIGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL DE LA BRENNE 2025-2040

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Migné, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pierre TELLIER, Maire.

Étaient présents : MM. Frédéric LECLERC, Jérôme TELLIER, Hervé PEUDPIECE, MMES Stéphanie MAQUIN, Christine CARCA, Carole BODIN, Emilie SABOURIN et MME Nathalie LACOTE

Absents : MR Didier BORDAS

Mme Christine CARCA a été élue secrétaire de séance.

---

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu l'avis d'opportunité de l'état en date du 2 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'état du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulé du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Approuve le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

*Date de convocation : 17/10/2025*

*Nb de membres en exercice : 10*

*Nb de présents : 9*

*Nb de votants : 9*

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de la réception en S/Préfecture le :

- de la publication le :

Le Maire,

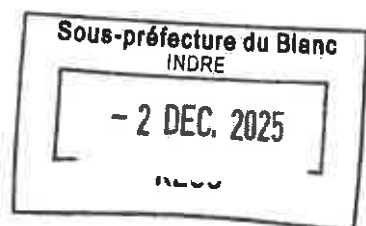


Pour copie conforme,

Le Maire,



Secrétaire de séance,



**MAIRIE DE MOUHET****Délibérations du Conseil Municipal**

31 octobre 2025	<b>OBJET :</b>
<b>2025-033</b>	Charte PNR Brenne

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	0	11	11	11		

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

**Vu** la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

**Vu** l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

**Vu** la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

**Vu** l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

510

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
**Vu** l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
**Vu** l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;  
**Vu** le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

**Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### DECIDE

- Article 1 : D'approuver, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Article 2 : D'autoriser le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la Commune de **NÉONS SUR CREUSE**

**Séance du mercredi 24 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi vingt-quatre septembre.

Le Conseil Municipal de la Commune de Néons sur Creuse, dûment convoqué, s'est réuni à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de M. Jean SECHERESSE, le Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 12 septembre 2025

**Présents** : M. Jean SECHERESSE, M. Daniel CHAMPIGNY, Mme Raymonde GARDIEN, M. François NEUVY, M. Michel MAUDUIT, M. Franck TRABACH, M. Guy CHAIGNEAU et Mme Nadine CANET.

**Absents** : M. Guillaume GOMMIER et M. Anthony PERRY

**Excusé** : M. Stéphane POTELOIN

**Secrétaire de séance** : M. Guy CHAIGNEAU

---

**Objet : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**  
2025-20

---

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;  
Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;  
Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;  
Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;  
Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;  
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;  
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :  
-- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;  
-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

---

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures de Monsieur le Maire Jean SECHERESSE  
et du secrétaire de séance Monsieur Guy CHAIGNEAU

Acte rendu exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié le  
Le Maire

01 OCT. 2025



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean SECHERESSE

COMMUNE DE  
NEULLAY-LES-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Patrice BOIRON, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2025**

**Présents :** MM Patrice Boiron, Claude Vidal, Florent Nacu, Serge Riet, Philippe Le Lan, Franck Picot, Frédéric Ranty, Mmes Béatrice Poulet, Françoise Guillaume, Aurore Aucouturier

**Absents excusés :** MM Joao Paulo Fonseca Pascoa, Christophe Journaud, Mmes Fanny Castuera, Hay Carole, Laurence Colin

Claude VIDAL est désigné **Secrétaire de séance**.

**2025/09/37/OBJET : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

-- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus

Nombre de membres	15
présents	10
représentés	0
votants	10
pour	10
contre	0
abstentions	0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Patrice BOIRON



le secrétaire,

République Française  
Département de l'Indre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NURET LE FERRON**

Séance du 27 novembre 2025

Nbe de conseillers :  
- afférents au C.M. : 11  
- en exercice : 9  
- présents : 8  
- votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Nuret le Ferron, dûment convoqué le 20 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur JEUNESSE Hervé, Maire.

Présents : Mesdames CARTIER Judith, et JUNQUET Pascale, et Messieurs, BEURIER Didier, CAILLAUD Ludovic, FAUCONNIER Raymond, LAFORET Hervé, PERRAGUIN Stéphane lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : Monsieur PINSARD Antony ayant donné procuration Madame Judith CARTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic CAILLAUD

**Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne  
2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

S'LOW

- Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;
- Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;
- Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;
- Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :
- Approuve, sans réserve, par 8 voix pour et 1 contre, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,  
Nuret le Ferron, le 28 novembre 2025

Le Maire,  
Hervé JEUNESSA



Le secrétaire de séance  
Ludovic CAILLAUD

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Caillaud', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-préfecture le ;
- sa réception en sous-préfecture le ;
- la publication le ;

République Française

-----  
Département de l'Indre  
-----

**REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23/09/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Jacques PROUTEAU Maire, régulièrement convoqué, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi.

**Présents** : Jacques PROUTEAU, Pascale PAULMIER, Pascal COSSON, Alain POTIER, Olivier MORIN, Carole DELORME,

**Pouvoir** : Louise CHARTIER donne pouvoir à Pascale PAULMIER ; Claudine JULIEN donne pouvoir à Olivier MORIN

**Absent** : Stéphane DENIZIOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Désignation du secrétaire de séance** : Pascale PAULMIER

Date de la convocation : 16 septembre 2025

**DELIBERATION n° 33 – 23/09/2025 : Approbation de la Charte du Parc National de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Envoyé en S/préfecture le

**30 SEP. 2025**

Reçu en S/préfecture le

Publication et notification du

**Le Maire d'OBTERRE**

**Jacques PROUTEAU,**

**Le Secrétaire de séance**

**Pascale PAULMIER,**



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur >Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de notification et de son affichage.

Séance du 18 septembre 2025

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil Municipal d'OULCHES dûment convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Claude MERIOT Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10  
Nombre de conseillers municipaux présents : 08  
Nombre de conseillers municipaux votants : 08  
Nombre de conseillers municipaux pour : 08  
Date de la convocation : 13 septembre 2025  
Résultat du vote : adoptée

Présents : Claude MERIOT, Bernard RETAILLAUD, Gilles RODIER, Jean-Louis BELIERES, Thierry DEMARS, Martine JOLIVET, Dominique TARDY, Marie-José VIVIEN.

Absent excusées : Daniel HOESSEN, Yvette LACIPIERE.

Madame Martine JOLIVET a été élu secrétaire.

**OBJET : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;  
Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;  
Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;  
Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;  
Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le Maire,  
Claude MERIOT

Secrétaire de séance  
JOLIVET Martine

Accusé de réception en préfecture  
213601487-20250918-DE-032-2025-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2025  
Date de réception préfecture : 19/09/2025

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 octobre 2025 à 19 heures

L'an deux mil vingt-cinq le vendredi 17 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 1<sup>er</sup> octobre 2025 s'est réuni à la Mairie de Parnac, sous la présidence de Madame Christine DEJOIE, Maire

Étaient présents : Mme DEJOIE Christine, M. ALLILAIRE Laurent, Mme AUCHARLES Maria, M DEJOIE Jérôme, LEMAIGRE Nicolas, de PASTRE Jacques, AUGENDRE Fabien, Mme LIAUME Alexandra, Mme DUFAU Marie-Thérèse, M. URLDHE Frank, Mme CHANTELOUP Armelle.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : M. Gilles CABENET, M. Jean-Claude LEDAIN  
Était absent : M. François SOLVEL

Procurations M. Gilles CABENET « a donné pouvoir à » Mme Christine DEJOIE

Le quorum étant atteint

Madame Alexandra LIAUME a été élue secrétaire de séance

Délibération : 2025-10-17-0003

Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

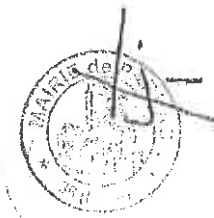
Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de membres absents :	03
Nombre de suffrages exprimés :	12
Nombre de Votants :	11 Pour : 01 Contre : 00 Abstention :

Le Secrétaire de Séance,  
Alexandre LIAUME



Le Maire  
Christine DEJOIE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture 24/11/2025

Publié ou notifié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-213601503-20251017-202510170003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de **PAULNAY**  
3 rue Georges Clémenceau 36290 PAULNAY

Séance du 18 Septembre 2025

**2025-025 Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
10	9	9

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 du mois de Septembre le Conseil municipal de la commune de Paulnay, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien LALANGE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10  
Date de la convocation : 10 Septembre 2025

Vote	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	

**Présents :** Sébastien LALANGE, Jean PAWLAT, Annick MAISONNEUVE, Myriam GAVET-LAFARGUE, Annie BARRAL, Jean-François LALANGE , Jean-Michel NOYER , Bruno COULON, David RICHARD

**Absents excusés :** Monique LESOURD

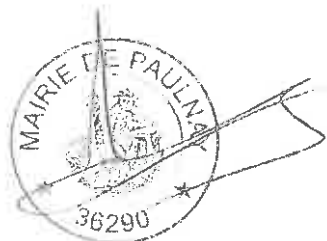
Bruno COULON a été élu secrétaire de séance.

- Vu** le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 et suivants  
**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L331-1 à L333-4 et ses articles R3331 à R333-6  
**Vu** la délibération du Conseil Régional Centre Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude  
**Vu** l'avis d'opportunité de l'état en date du 26 Janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé  
**Vu** la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région  
**Vu** l'avis favorable du Conseil national de la protection de la nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'état en date du 17 mai 2024  
**Vu** l'avis de l'autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024  
**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024  
**Vu** l'avis favorable de la commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025  
**Vu** l'examen final du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 aout 2025  
**Vu** le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Par cet ses annexes

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :**

- **APPROUVE**, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

**Le Secrétaire de Séance**  
Bruno COULON



**Le Maire**  
Sébastien LALANGE



Avis de réception en préfecture  
036-24361537-20250926-2025-025-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2025  
Date de réception préfecture : 26/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **POULIGNY ST PIERRE**

n°57-6-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 14 novembre à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland CAILLAUD.

*Présents* : Mmes et MM. Roland CAILLAUD, Jean-Pierre DARREAU, Régine BAUDOUX, Jean-Marie DEFORGES, Rose LHERONDEL, Bernard DUGUET, Ghislaine ROCHER, Alain MOULENE, Nathalie BRAJARD, Béatrice TUCHOLSKI, Angélique ROFFET, Laurent DUMAS, Anaïs GOUZIEN.

*Secrétaire de séance* : Rose LHERONDEL

Conseillers en exercice : 13 – Présents : 13 – Votants : 13 – Pour : 5 – Contre : 0 – Absentions : 8

**OBJET : Approbation de la Charte du PNR Brenne 2025-2040**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 331-1 à L. 333-4 et ses articles R. 333-1 à R. 333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le Maire,



Roland CAILLAUD

La secrétaire,

Rose LHERONDEL

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
de la réception en sous-préfecture

Publié, affiché ou notifié le 21 novembre 2025  
Le Maire,

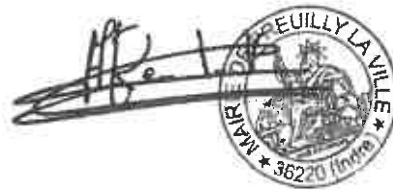


Reuilly

**DÉLIBÉRATION relative à :**

**Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;
- Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;
- Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;
- Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;
- Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;
- Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;
- Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;
- Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;
- Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :
- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
  - Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PREUILLY LA VILLE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix novembre à 19 heures30,  
le Conseil Municipal de PREUILLY LA VILLE, dûment convoqué, s'est réuni  
en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. REMBAUT Alain-  
Marie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice . 10

Date de convocation du Conseil Municipal . ' 03 novembre 2025

PRESENTS : Alain-Marie REMBAUT, Jérémie HELION, Franck MORIN, , Sabrina  
GAUVIN, Jean-Marie CHATILLON Paola VIGNIER CHERRI, Laura  
REBUTTINI, Marie-Christine KORNECKI, Xavier RETAUD

EXCUSÉS . Philippe BOURBON

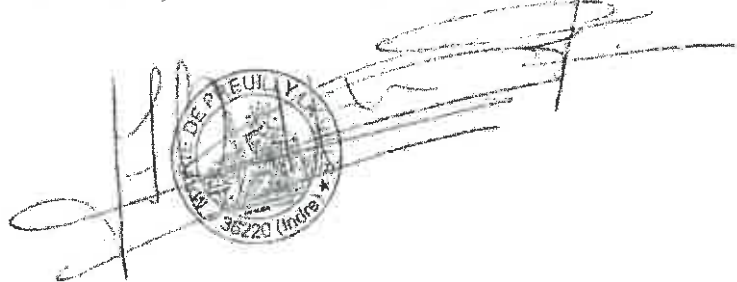
ABSENTS . ' ---

SECRETAIRE . ' Franck MORIN

**OBJET : CHARTE DU PNR**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la charte du PNR

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE, LE SECRETAIRE,



@ le 27/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 10  
Présents : 09  
Absents : 01

L'An deux mil vingt-cinq le vingt-et-un octobre, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 16 octobre 2025

Présents : Mmes Delaune, Guilloy, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absente excusée : Mme Brault

Secrétaire : Mr Christophe Leroy-Battu

**DELIBERATION N° 59-2025-2110-2**

**Objet : APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONALE DE LA BRENNE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1er août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait à Prissac, le 23 octobre 2025

Le Maire  
Gilles TOUZET

Secrétaire de séance  
Christophe LEROY-BATTU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication,  
Transmis à la sous-préfecture le 27 OCT 2025  
Publié, affiché ou notifié le 27 OCT 2025

L'an deux mil vingt trois

Le: **06 octobre**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de **M. DARNAULT Joël, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2025,

**PRESENTS** : Joël DARNAULT, Jacques LAMBERT, Jean-François FEIGNON, Jérôme FIGAROL, Chantal LAGARDE, Sylvie COZIC, Aurélien POIRON, Astrid VERNEAU, Alexandre ROUET, Didier JOLY, Vincent CHATONNET, Virginie LEDUC, Michel LAMOUREUX

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Sylvain BLUSSEAU (pouvoir à Chantal LAGARDE)

**ABSENTS** : Annie FOURNET

**Mme Astrid VERNEAU a été désignée comme secrétaire de séance**

Nombre de conseillers : - en exercice : 15 – présents : 13 votants : 13.

**Objet : Délibération n°25-19 – Délibération approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR N°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve sans réserve la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- 
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

Pour extrait conforme, et ont signé les membres présents,

Mairie de Rivarennès  
Le Maire, Joël DARNAULT  
*Rivarennès*  
Commune de l'Indre  
(36) Indre

Certifié exécutoire le : 13/10/2025

Publié le : 13/10/2025

Transmis à la Sous-Préfecture le : 13/10/2025

Mairie de Rivarennès  
*Rivarennès*  
Commune de l'Indre  
(36) Indre

La Secrétaire de séance



**MAIRIE  
DE**

**ROSNAY**

☎ 02.54.37.80.17

✉ [rosnay-mairie@wanadoo.fr](mailto:rosnay-mairie@wanadoo.fr)

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 09

VOTANTS : 09

L'an deux mil vingt-cinq, le sept novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BERGEAT Serge

Présents : WILLIAMS R, BILLARD S, BOISGARD E, MERY S, MAUDET T, PARE A, MAYAUD C, SFIA S

Absents : AUBRY A, TRIOREAU R, LECOMTE D, JACQUET R, AUDOIN A, VANDENDRIESSCHE JJ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Octobre 2025

Secrétaire de séance : MAUDET Thierry

**Objet : DÉLIBÉRATION N° D-01-11- 2025 PORTANT APPROBATION DE LA CHARTE DU PNR 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

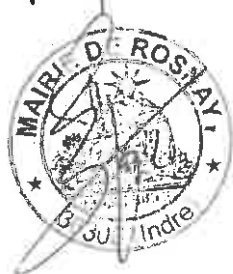
- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Transmis au représentant de l'Etat

Le : 14-11-2025

Publié, affiché ou notifié

Le : 14-11-2025



Secrétaire de séance,  
**MAUDET T.**

Mr le Maire,  
**BERGEAT S.**



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'INDRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ROUSSINES**

**SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025 - Numéro de délibération 2025-09.15.21**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la Commune de ROUSSINES, sous la présidence de Monsieur Philippe GOURLAY, Maire.

**Date de convocation** : 10 septembre 2025

**Présents** : Nicolas AUDOUX, Philippe CHARRET, Yannick COUSSOT, Nathalie CROUZY, Philippe GOURLAY, Monique JACQUET, Jacqueline LAROCHE, Teddy ROBERT, Kilan VIVES

**Excusée** : Emilie RIAUD

**Pouvoir d'Emilie RIAUD à Jacqueline LAROCHE**

**Secrétaire de séance** : Jacqueline LAROCHE

**Membres en exercice** : 10

**Présents** : 9

**Votants** : 10

**Objet de la délibération** : APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE 2025-2040

*Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
 Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;  
 Vu la délibération du Conseil Régional Centre Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;  
 Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
 Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la Préfète de Région ;  
 Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;  
 Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
 Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
 Vu l'avis favorable de la commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
 Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;  
 Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;*

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré par 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

- Approuve sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie de ROUSSINES, les an, mois et jour susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-213601743-20250915-DCM2025091521-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Mairie de ROUSSINES, le 15 septembre 2025  
 Le Maire, Philippe GOURLAY



Le Secrétaire de séance,

*[Signature]*

Année 2025  
Séance du 23 SEPTEMBRE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE, à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de RUFFEC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Antoine d'OIRON, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2025  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14  
Présents ou représentés : 10  
Votants : 10*

***PRESENTS** : Antoine d'OIRON (Maire), Jean-Pierre ALGRET, Laurence SOULAS, Bruno ALLAIRE, Danielle LAMACHERE,  
Sandrine GRANGENEUVE, Sylvie GRAFF-*

***POUVOIR** : Edith VACHAUD à Sylvie GRAFF, Philippe LATOURNERIE à Jean Pierre ALGRET-*

***ABSENTS/EXCUSES** : Jérôme BECCA VIN (non excusé), Thibaut MICHEL, Michel LEURETTE, Fabienne SURY (excusés) -*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Ludovic CHAUVIN -*

**N° 02/09-2025**

**OBJET : APPROBATION DE LA CHARTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n° 2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

– APPROUVE sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

– AUTORISE le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Antoine d'OIRON



Le secrétaire de séance,  
Ludovic CHAUVIN



Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 17 SEP. 2025

ID : 036-213601776-20250916-24\_16092025\_1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Indre  
Arrondissement de Le Blanc  
Canton de Saint Gaultier

## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI

**Absents excusés** : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD.

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 06 – votants : 06

### DELIBERATION 24-16092025-1

#### APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE 2025-2040

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 et suivants ;

VU le Code de l'environnement notamment ses articles L.331-1 à L.333-4, ses articles R.333-1 à R333-6 ;

VU la délibération du Conseil régional Centre Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

VU l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

VU la délibération CPR n° 23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de Région ;

VU l'avis favorable de Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

VU l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

VU l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

VU le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve sans réserve la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes,
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le mercredi 17 septembre 2025  
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance  
Bérénice LAMOUREUX



1.10.2025

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Aigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Jean-Louis CHÉZEAUX, le Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 26 novembre 2025

**Nombre de conseillers en exercice :** 11

**Présents :** 7

**Votants :** 8

**Présents :** VIDY Jean, BREILLAC Monique, AUBERT Gérard, CHÉZEAUX Jean-Louis, LEROY Patricia, TIENNAULT Michel, CHARDRON Bertrand.

**Absents :** RIBARDIÈRE David, MILLIN Yohan, MAUCOUX Sébastien, FOUR Stanislas.

**Pouvoirs :** MILLIN Yohan donne pouvoir VIDY Jean.

**Secrétaire de séance :** TIENNAULT Michel

### **1.10.2025 DÉLIBÉRATION APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE 2025-2040.**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

**Vu** la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

**Vu** l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

**Vu** la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

**Vu** l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

**Vu** l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

**Vu** le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, en avoir délibéré et avoir voté à l'unanimité :

-- **Approuve**, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

-- **Autorise** le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré en mairie, en conseil municipal,  
Les jours, mois et an susdits

Jean-Louis CHÉZEAUX,  
Le Maire

TIENNAULT Michel,  
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le *2/12/2025*

Publié le *2/12/2025*

Jean-Louis CHÉZEAUX,  
Le Maire

TIENNAULT Michel,  
Secrétaire de séance

Délibération du Conseil municipal  
27 novembre 2025 - n° 2025-11-27 118

OBJET : DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA CHARTE DU PNR BRENNE

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle 15, sous la présidence de Damien BARRÉ, Le Maire.

Date d'envoi de la convocation : 17 novembre 2025

Présents : Damien BARRÉ, Laurence HABIB, Éric LAURENT, Bernard MARGOT, Éloïse TESTÉ, Jean-Marie REMOND, Philippe LEONARD, Béatrice VICTOR, Philippe GALLAY

Absents ayant donné pouvoir :

Rémi THEVENOT représenté Philippe GALLAY,  
Thierry CABUY représenté par Éric LAURENT,  
Soledad ALONSO représenté par Damien BARRÉ,

Secrétaire de séance : Laurence HABIB

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
13	10	3	13	13	13	0	0

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;  
Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;  
Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;  
Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;  
Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;  
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Monsieur le Maire revient sur l'historique de la démarche tout d'abord en signalant qu'une moitié de la CDC MOVA ne relève pas du PNR de la Brenne, ce qui rend plus difficile la mise en place de démarche commune. Il rappelle également que depuis l'an passé, le village est commune associée du Parc et à ce titre bénéficie des services des équipes techniques.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs ateliers se sont tenus auxquels les élus ont participé ainsi qu'une enquête publique. Monsieur le Maire revient sur un certain nombre d'arguments échangés. En particulier, il rappelle que la cotisation est couverte par le versement des aménités rurales auquel la commune n'est pas pour l'heure éligible. Il rappelle également que le bénéfice de la participation aux PNR dépend de la capacité de la municipalité à participer activement aux échanges au sein du Parc et à proposer des projets. En somme, une commune qui n'aurait pas d'ambition de développement n'aurait pas intérêt à rejoindre un PNR.

En réponse à une question de Béatrice VICTOR CHAZAL, monsieur le Maire précise que le Parc Naturel Régional correspond à un syndicat de communes il est donc dirigé par les communes membres. Tout l'enjeu pour la commune sera de se faire une place au sein d'une organisation existante depuis près de 30 ans et de faire valoir nos spécificités.

Philippe GALLAY interroge la légitimité du rattachement à la Brenne compte tenu de la géographie. Monsieur le Maire rappelle qu'une autre option pour notre territoire aurait consisté à un rapprochement avec le secteur Argenton-Éguzon. Ce point a été tranché avec la fusion des EPCI il y a plus de 10 ans avec le rapprochement avec Bélâbre. Depuis nous travaillons déjà en lien, par exemple au travers de l'office de tourisme commun destination Brenne. Par ailleurs cela n'empêche pas de travailler avec le secteur Argenton-Eguzon, à ce titre monsieur le Maire informe le conseil de la relance du projet de Pays d'art et d'histoire avec ce secteur, qui sera voté au prochain conseil communautaire.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, par 13 voix pour dont 3 pouvoirs, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Saint-Benoît-du-Sault, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance,  
Laurence HABIB

Le Maire,  
Damien BARRÉ



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT CIVRAN, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GUERIN Philippe, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 septembre 2025.

**PRESENTS** : BOITARD François, DEVERSON Bruno, DUBRAC Elisabeth, FOURNAISE Valérie, FOURNIER Thierry, GUERIN Philippe, MAILLET Bruno, MARTIN Gabriel, MATHÉ Raymond et VIDALOU Jean-François.

**ABSENTS EXCUSES** : CHAMBAUD Polina.

**SECRETAIRE** : BOITARD François

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 10

**Délibération 2025-09-23-018**

**Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulé du 21 octobre au 28 novembre 2024 ;

036-213601875-20251007-delib18-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique , de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1<sup>er</sup> aout 2025 ;

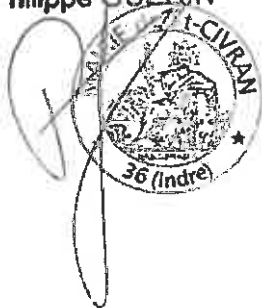
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le Maire  
Philippe GUERIN



Le Secrétaire de séance,  
BOITARD François

Le mardi 23 septembre 2025

Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture

Le : 07/10/2025

Publié, affiché ou notifié le 07/10/2025

Accusé de réception en préfecture  
036-213601875-20251007-delib18-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025

@ le 21/10/25

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE **SAINTE-GEMME**

Nombre de membres	: 10
Présents	: 06
Représentés	: 00
Votants	: 06

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le vingt-deux octobre à dix-huit heures et deux minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Gemme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis Marcq, Maire.

Présents : Jean-Louis Marcq, Philippe Vénuat, Jean-Jacques Brylewski Emilie Bergeret, Geneviève Gillard, Sophie Rapaud,

<u>Date de convocation du Conseil Municipal :</u>
<u>10 octobre 2025</u>

Absent : Ourdia Girouard, Amaury Vangroeningen, Jean-Loup Fortin et Le Men Erwann

Absent représenté :

Secrétaire de séance : Jean-Jacques Brylewski

**OBJET : Approbation de la charte du Parc naturel régional de la Brenne**

**Délibération N° 2025/10/22-02**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-4 ;  
Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;  
Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;  
Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;  
Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale 11 ° 2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;  
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;  
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 06 voix,**

- Approuve : 06 voix
- Abstention : 00 voix
- Contre : 00 voix

Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;  
Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques BRYLEWSKI



Le Maire,  
Jean-Louis MARCQ



**Séance ordinaire du vendredi 24 octobre 2025**  
**Délibération DE\_2025\_003\_001**

Date de la convocation: 14/10/2025

**Membres en exercice : 19** *Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au rez-de-chaussée de la Maison des Associations, sous la Présidence de Bruno CHARTIER,*

**Présents : 11**

**Votants: 14**

**Présents :** Bruno CHARTIER, Sonia LIEZARD-RULLAUD, Jean-Marc SCHMITT, Anne-Sophie VANHECKE, Thierry GREGOIRE, Ginette MILLET, Nicolas BOUTIN, Yvonne LHUILIER, Fabrice MERLAUD, Gilles CHARTIER, Daniel MEUNIER

**Représentés:** Michel DENAIS représenté par Yvonne LHUILIER, Manon FAURIE représentée par Anne-Sophie VANHECKE, Sylvie HARDY représentée par Sonia LIEZARD-RULLAUD

**Absents:** Stéphanie DEVERSON-BORDEAU, Julien LEMAITRE, Fabienne BOULAY, Marie-Laure PIGET, Christian LAFOND

**Secrétaires de séance:** Gilles CHARTIER et Sonia RULLAUD

**Objet: Approbation de la charte du Parc Naturel de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Date de transmission de l'acte: 27/10/2025

Date de réception de l'AR: 27/10/2025

036-213601925-DE\_2025\_003\_001-DE

A G E D I

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

**Article 1** – Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

**Article 2** - Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Affiché le :

Secrétaires de séance :

Gilles CHARTIER

Sonia RULLAUD

Pour extrait conforme

Le Maire,

  
Bruno CHARTIER



Date de transmission de l'acte: 27/10/2025

Date de reception de l'AR: 27/10/2025

036-213601925-DE\_2025\_003\_001-DE

A G E D I

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-cinq, vendredi vingt-six septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **Saint-Hilaire sur Benaize**, dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie -Laure FRISCH, Maire

**Nombre de conseillers :** 9  
**En exercice :** 9  
**Présents :** 6  
**Votants :** 6

Date de convocation du Conseil : 22.09.2025  
Présents : Mme. Marie-Laure FRISCH, Maire  
 Mme Sabine AVRIL, M. Jacky GENET Adjoints  
 MM. Laurent GUÉRAUD, Stéphane JOTTERAND, Sylvain RAVEAU  
Absents: MM. Alexandre BRUNET, Valentin DUMAS, Julien ROBINEAU  
Secrétaire de séance : Mme Sabine AVRIL

**Objet : Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne pour la période 2025-2040**

Madame le Maire présente le projet de révision de la Charte du Parc Régional de la Brenne pour la période 2025-2040.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-1 et suivants ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

**Vu** la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

**Vu** l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

**Vu** la délibération CPR n° 23 .09.33.82 de la Commission Permanente Régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la pefête de région ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

**Vu** l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n° 2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

**Vu** l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

**Vu** le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040, et après en avoir délibéré par vote à main levée ;

**Approuve à l'unanimité et sans réserve** la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

**Autorise** Madame le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le : 27/09/2025

Le Maire,



Le Secrétaire de séance

S. M.

Certifié exécutoire  
le 03/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-EN-BRENNE**

**Délibération n° 24-2025**

**PORTANT sur l'approbation de la Charte de Parc Naturel Régional (PNR) de la Brenne 2025-2040**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ le QUATRE NOVEMBRE à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-en-Brenne, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Guy Valet, Maire.

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 07

Nombre de suffrages exprimés : 07

**Présents :** M. Guy VALET, Mme Nathalie LEBLANC, M. Walter FALQUIER, Mme Mélanie PACAULT, Mme Marie-Aurore BLANCHARD, M. Cédric GUENAND, M. Roland TRUFFIER.

**Absents excusés :** M. Frédéric DEMAY, M. Louis de ROHAN CHABOT.

**Secrétaire de séance :** Marie-Aurore Blanchard.

**Date de convocation :** 27 octobre 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;  
Vu la délibération du conseil régional centre-val de Loire en date du 06 mai 2022 prescrivant la révision de la charte du Parc Naturel Régional (PNR) de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;  
Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du PNR de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
Vu la délibération CPR n° 23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;  
Vu l'avis favorable du conseil national de la protection de la nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;  
Vu l'avis délibéré de l'autorité environnementale n° 2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
Vu l'avis favorable de la commission d'enquête publique en date du 09 janvier 2025 ;  
Vu l'examen final du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 02 août 2025 ;  
Vu le projet de charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**- APPROUVE**

- sans réserve, la charte du PNR de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

**- AUTORISE M. le maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.*

Fait à Saint-Michel-en-Brenne, le 04 novembre 2025

Secrétaire de séance,  
Marie-Aurore Blanchard



Le Maire,  
Guy Valet



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte de sa publication et de sa notification le  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
036-213602048-20251104-24-2025-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 10/11/2025

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAULNAY**  
16, route de Mézières – SAULNAY (36290)

**Session du 31 Octobre 2025**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAULNAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M BOISLAIGUE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 Octobre 2025

Vote
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

**PRESENTS** : M BOISLAIGUE Christian, M<sup>me</sup> CHAGNON Cathy, M DELACOUR Christian, M<sup>me</sup> MAZEROLLES Pascale, M<sup>me</sup> QUENAULT Eloïse, M CABIROU Frédéric, M BOISLAIGUE Jérôme, M<sup>me</sup> PAITRAULT Muriel, M FERRAND Anthony

**ABSENT** :

M<sup>me</sup> QUENAULT Eloïse a été élue secrétaire.

**2025-031– Approbation de la Charte du Parc national de la Brenne 2025-2040**

- Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 et suivants
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L331-1 à L333-4 et ses articles R3331 à R333-6
- Vu la délibération du Conseil Régional Centre Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude
- Vu l'avis d'opportunité de l'état en date du 26 Janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé
- Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région
- Vu l'avis favorable du Conseil national de la protection de la nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'état en date du 17 mai 2024
- Vu l'avis de l'autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024
- Vu l'avis favorable de la commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025
- Vu l'examen final du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 aout 2025
- Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :**

- ❖ APPROUVE, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes
- ❖ AUTORISE le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

Le Secrétaire de Séan  
QUENAULT Eloïse



CERTIFIE EXECUTOIRE  
Transmis à la Sous Préfecture le .....  
Publié, affiché ou notifié le .....

7 NOV. 2025

Le Maire

*Christian Boislaigue*

Le Maire

BOISLAIGUE Christian



Délibération 5.5.2025

**Mairie de SAUZELLES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Sauzelles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Marinette BRUNET, le maire.

**Date de convocation du Conseil municipal : 21 octobre 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 8**

**Présents : 6**

**Votants : 7**

**Présents : BRUNET Marinette, CALAS Elisabeth, CHAUVELOT Michel, GESNIN Brigitte, MILLIN Martial, ROUSSEL Liliane**

**Absents excusés : PAILLER François**

**Absents : MEUNIER Pauline**

**Monsieur François PAILLER donne pouvoir à monsieur Michel CHAUVELOT.**

**Ordre du jour :**

- Délibération approbation du procès-verbal de la séance n°3 du 8 juillet 2025 et de la séance n°4 du 12 septembre 2025
- Délibération achat parcelle M 271 « Les Suries »
- Délibération FAR 2026
- Délibération désignation délégués CLECT
- Délibération chats errants
- Délibération approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne
- Délibération aide financière activité sportive et culturelle pour les enfants de 3 à 12 ans
- Noël : Colis des Anciens
- Noël des enfants
- Information Kit de survie
- Questions diverses

**Secrétaire de séance : ROUSSEL Liliane**

**5.5.2025 APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL DE LA BRENNE  
POUR LA PÉRIODE 2025-2040**

**Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;**

**Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;**

**Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;**

**Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;**

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes mais rappelle que les parcs éoliens n'ont pas leur place dans un parc naturel régional et que le photovoltaïque doit être développé de manière raisonnée.
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré en mairie, en conseil municipal,

Les jours, mois et an susdits

Marinette BRUNET,

Le Maire



Liliane ROUSSEL,

Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire

Reçu en sous/Préfecture le 28-10-2025

Publié le 28-10-2025

Marinette BRUNET,

Le Maire



Liliane ROUSSEL,

Le secrétaire de séance





**Mairie**  
140, rue de la Paix  
36000 THENAY  
Tél : 02 54 47 02 23  
Mail : secretariat@thenay36.fr

Envoyé et reçu en Préfecture le  
Affiché le

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-213602204-20250923-1-230925-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de Thenay, dument convoqué, le 17 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Lydie LACOU, Maire.

	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
Mme Lydie LACOU	X		
M. Patrick BERGER	X		
Mme Catherine DELAVEAU	X		
Mme Véronique PIMONT			Catherine REAUD
M. Thibaut TISSIER	Arrivé à 20h35		
M. David LEJEUNE		X	
M. Christophe GAURY	X		
M. Philippe JOLIVET		X	
Mme Nicole VINCENT	X		
Mme Catherine REAUD	X		
Mme Stéphanie PASQUET	X		
M. Cédric HAVART	X		

Mme DELAVEAU est désignée secrétaire de séance.

### Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040

1-230925

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- 1 voix CONTRE
- 2 ABSTENTIONS
- 6 POUR dont un pouvoir

- Approuve à la majorité, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Copie certifiée conforme



Le secrétaire de séance,

République Française

Département de l'Indre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE TILLY**

**Séance du 31 octobre 2025 n°2025-10-31-03**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

EN EXERCICE : 9  
PRESENTS : 6  
VOTANTS : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TILLY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MAUSSIRE Guylène.

Date de convocation : 24 octobre 2025.

Présents : Madame MAUSSIRE Guylène, Messieurs CHANTEMARGUE Claude, PAIN Laurent, COURAT Philippe, COURAT Sébastien, MAUSSIRE Damien

Absents : Madame MAYAUD Magali, Messieurs VAN RIET Éric, RIZET Hugues

A été élu secrétaire : Monsieur PAIN Laurent.

**Objet : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

*SLOW*

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

-- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

6 voix pour

Le Secrétaire de séance,  
Laurent PAIN

*L. Pain*

Le Maire,  
Guylène MAUSSIRE



*Guylène Maussire*

Département de l'INDRE  
Arrondissement de LE BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mairie de **TOURNON SAINT MARTIN**

Session ordinaire de 2025

L'an deux mil vingt cinq le six octobre  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous  
la Présidence de Monsieur Dominique HERVO, Maire.  
La séance a été publique.

Nombre de membres

- En exercice .....15

- présents ..... 10

- pouvoirs .....3

Date de la convocation :

22 septembre 2025

Etaient présents : M. Fournier, Mme Davailaud, Mme Maronneau, Mme Blanchet, M.  
Guenand, Mme Lemaître, Mme Léostic, M. Royer, M. Charret,

Représenté : M. Péronnet représenté par Mme Davailaud  
Mme Prot représentée par Mme Blanchet  
M. Lerat représenté par M. Hervo

Excusé : Mme Moulia

Absent : M. Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blanchet

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Objet : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte  
du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de  
renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis  
intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de  
la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date  
du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en  
date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Accusé de réception en préfecture  
036-213602246-20251008-2025-23-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2025  
Date de réception préfecture : 08/10/2025

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

-- Approuve, à l'unanimité, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

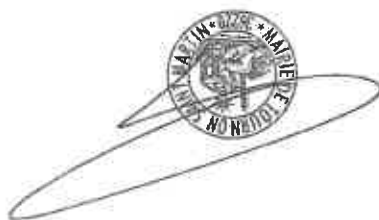
-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

A large, stylized signature in black ink, written over a circular official stamp of the Mayor of Jouan-Veauce. The stamp contains the text "MAIRIE DE JOUAN-VEAUCE" and "1820-1830".

Le Secrétaire

A large, stylized signature in black ink, written over a circular official stamp of the Secretary of the Municipality of Jouan-Veauce. The stamp contains the text "MAIRIE DE JOUAN-VEAUCE" and "1820-1830".

Certifiée exécutoire par M. Le Maire, compte tenu  
de la transmission au contrôle de légalité le 08/10/2025  
publiée, notifiée ou affichée le 08/10/2025  
Le Maire

A large, stylized signature in black ink, written over a circular official stamp of the Mayor of Jouan-Veauce. The stamp contains the text "MAIRIE DE JOUAN-VEAUCE" and "1820-1830".

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **VENDŒUVRES**

Date de la convocation		
15 septembre 2025		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
N° d'ordre de la délibération		
48		
Objet de la délibération		

L'an deux mil vingt-cinq,  
et le vingt-deux septembre à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la  
présidence de Monsieur Christophe VANDAELE,  
Maire.

**Présents** : Ch.Vandaele - N.Devaux - M.Bruneau -  
C.Marcou - J.Guignedoux - N. Despres - L.Champagne -  
E.Veyrat-Pournin - N. Lombard - A.Mercier - P.Brault.

**Absent(e)s excusé(e)s** : A. Lavaux - M. Cornuault.

**Secrétaire de séance** : N. Devaux

## Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;  
Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;  
Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;  
Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;  
Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;  
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Pour extrait conforme, les jour, mois et an que dessus,  
Le Maire,  
**Christophe VANDAELE**  
La Secrétaire de séance,  
**Nicole DEVAUX**



Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15 10 25

ID : 036-213602394-20251013-2025\_11\_13\_2025



DEPARTEMENT DE L'INDRE

ARRONDISSEMENT DE LE BLANC

COMMUNE DE VIGOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Réunion du 13 octobre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 7

Nombre de Présents : 7

Nombre de Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGOUX s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation en date du 06 octobre 2025 et sous la présidence de Madame Brigitte PIPEREAU.

Présents : Mmes Sabrina BOURRY, Valérie DUBOIS, Bernadette DURAND et Brigitte PIPEREAU.

MM Thierry LACOTE, Romain DELANAUD et Pierre-Jean BOURET

*Madame Valérie DUBOIS a été élue secrétaire de séance*

**OBJET : Approbation de la charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040.**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

-- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Fait en Mairie de VIGOUX le 13 octobre 2025

La secrétaire de séance  
V. DUBOIS

Le Maire  
B. PIPEREAU

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLIERS

Nombre de Conseillers : 7  
Présents : 5  
Votants : 5

## Session ordinaire du 3 décembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de décembre*

*Le Conseil Municipal de la commune de Villiers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Christian BORGEAIS, Maire.*

*Nombre de conseillers en exercice : 7.*

*Date de la convocation : 26 novembre 2025.*

**Présents :** BORGEAIS Christian, CHAMBLET Nadine, DROZDZ Catherine, GAUTRON Françoise, PIGÉ Benoît

**Excusés :** ARRIGONI Louis, DURAND Sandrine,  
Madame Françoise GAUTRON a été élue secrétaire

### **Délibération n°1 : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;  
Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;  
Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;  
Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;  
Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;  
Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;  
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;  
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

--Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-préfecture le - 8 DEC. 2025

Publié, affiché ou notifié le - 8 DEC. 2025

La secrétaire

Le Maire



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Gautron', written over the text 'La secrétaire'.



**MAIRIE DE SAINT GILLES**  
(Indre)  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2025-22-07-11**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GROEN Spike, Maire, en séance ordinaire

Date de convocation : 27 octobre 2025

Présents : GROEN Spike, BARONNET Monique, SCHAUER Christophe, SCHAUER Christelle, LEFEBVRE Jean-Luc, HOOGERWERF Anita

Absents excusés : AUGER Magda, JAROUSSAT Jérémy, PLANTUREUX Daniel

Pouvoirs : PLANTUREUX Daniel pouvoir à GROEN Spike

Secrétaire : SCHAUER Christophe

**CHARTRE DU PARC NATUREL DE LA BRENNE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6,

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude,

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé,

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région,

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date d 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 15 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024,

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête publique en date du 09 janvier 2025,

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 02 aout 2025,

Vu le projet de la Charte comprenant le rapport, le plan du Parc et ses annexes,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 et en avoir délibéré :

**REFUSE** l'adhésion à la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes par :

2 voix pour (LEFEBVRE et SCHAUER Christophe),

2 abstentions (BARONNET et SCHAUER Christelle),

3 voix contre (HOOGERWERF, PLANTUREUX, GROEN).

Pour copie conforme.

Le Maire  
Spike GROEN,



Secrétaire  
SCHAUER Christophe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SCHAUER', is written over the printed name of the secretary.